

**Partie pratique complémentaire après parcours HE@12-1 ou HE@13-1 -
Personnel non électricien chargé d'intervention élémentaire : BS, BE, HE
Manœuvres**

Ref. **HEp02-1**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5
heures
Formacode : 24049

Habilitations concernées : BS, BE Manœuvres, HE Manœuvres

Avertissement :

Travaux pratiques complémentaires après avoir suivie la partie théorique en classes virtuelles HE02-4 / HE32-3 ou à la suite des parcours e-learning HE@12-1 ou HE@13-1

Conditions d'accès :

- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, gants isolants, écran facial et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.



Pré-requis :

- Avoir une attestation de fin de parcours E-Learning ou avoir une attestation de présence à la formation théorique "classe virtuelle"



Personnes concernées :

Personnel non électricien devant suivre un stage pratique pour devenir : chargé d'intervention élémentaire chargé d'opérations spécifiques de manœuvres d'exploitations



Objectifs :

- Appliquer les prescriptions et consignes de sécurité des interventions élémentaires et des opérations spécifiques de manœuvres



Programme :

Travaux pratiques sur des platines pédagogiques :

- analyse des risques électriques
- protections par mise hors tension
- opérations des interventions élémentaires en sécurité
- opérations de manœuvres d'exploitation
- compte rendu de difficultés rencontrées
- interventions en cas d'accident ou d'incendie



Démarche pédagogique :

La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification spécifique de formateur, selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation.

Nos formateurs sont en mesure d'adapter le déroulé de la formation en fonction des attentes des apprenants.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont :

- Méthode active est appliquée continuellement soit par exercices de mises en situations pratiques sur des équipements pédagogiques.
- Méthode démonstrative est appliquée par jeux de rôles.



Evaluation et validation :

- formative réalisée par des mises en situations pratiques
- sommative réalisée par questionnement et mises en situations pratiques.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné et d'une attestation complétée de l'avis du formateur.